

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «Valère Novarina» - Signature d'une convention avec l'association «L'Union des Contraires»

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Par délibération du 16 février dernier, le Conseil Municipal a adopté le programme 2004 d'expositions temporaires organisées par le Musée ainsi que son financement. Cette programmation comprend l'exposition «Valère Novarina».

Pour la présentation de l'exposition «Valère Novarina» qui se tiendra du 8 octobre au 22 novembre 2004, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie travaille en partenariat avec «L'Union des Contraires», association Loi 1901 dont le but est la diffusion de l'œuvre de cet artiste.

Afin de fixer le contenu de cette collaboration, une convention a été établie entre la Ville et l'association. Cette convention fixe les obligations des deux parties, en particulier les éléments suivants :

- la liste des oeuvres de l'artiste en dépôt au musée pendant l'exposition,
- la cession des droits de reproduction des oeuvres à la Ville,
- la participation de Valère Novarina à la mise en place et à l'animation de l'exposition
- le montant de la participation de la Ville (6 100 € HT) en contrepartie de ces prestations.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.